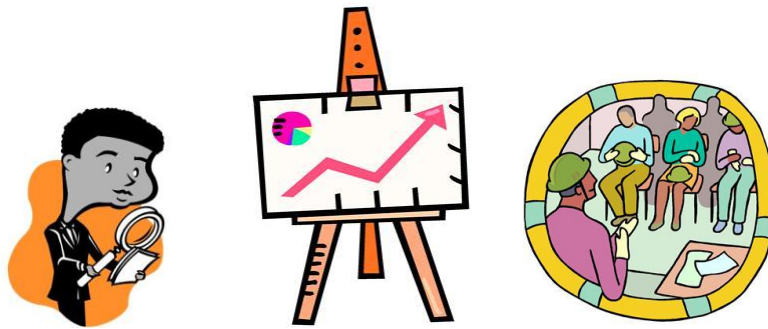




**République du Niger**  
*Fraternité – Travail – Progrès*

**Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du  
Développement Communautaire**  
Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du  
Développement Communautaire  
**Direction du Développement Local**

# GUIDE PRATIQUE DE SUIVI-EVALUATION DES PDC



*Version finale*

**Septembre 2011**

## TABLE DE MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>III</b>
<b>PREFACE</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>V</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>1. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)</b>	<b>2</b>
<b>2. CONCEPT DE LA GAR DANS LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL</b>	<b>3</b>
2.1. DEFINITION	3
2.2. NOTION DE CHANGEMENT :	3
2.3. QUESTION DE BASE POUR ENGAGER LES DEBATS SUR LES CHANGEMENTS DANS LA COMMUNE	3
<b>3. PLACE DU SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDC</b>	<b>5</b>
3.1. PLACE DU SUIVI ET EVALUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PDC	5
3.2. LES DIFFERENTS TYPES D' ACTIONS DE SUIVI ET EVALUATION AU NIVEAU COMMUNAL	6
3.2.1. SUIVI DE L' EXECUTION	6
a) Suivi calendaire des activités	6
b) Suivi physique	6
c) Suivi financier et des coûts	6
d) Suivi de la qualité dans la mise en œuvre	7
3.2.2. SUIVI DES RESULTATS	7
a) Suivi des résultats de produits	7
b). Suivi des résultats d'effets et impacts	8
3.2.3. SUPERVISIONS	8
3.2.4. EVALUATION	9
<b>4. LES ACTEURS DU SUIVI COMMUNAL, LEURS RÔLES À DIFFÉRENTS NIVEAUX ET OUTILS À MANIPULER</b>	<b>10</b>
4.1. LES ACTEURS AU NIVEAU DE BASE	10
4.1.1. LES COMITES DE GESTION ET LES RESPONSABLES DES SERVICES SOCIAUX	10
4.1.2. LES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS	11
4.1.3. LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE	11
4.2. LES ACTEURS AU NIVEAU DE LA MUNICIPALITE	11
4.2.1. LE MAIRE	12
4.2.2. LE CONSEIL MUNICIPAL	12
4.2.3. LE SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNE (OU LE SECRETAIRE MUNICIPAL)	13
4.2.4. LA COMMISSION COMMUNAL DE SUIVI-EVALUATION (CCS+E)	13
4.3. LES ACTEURS DU CIRCUIT ADMINISTRATIF	14

<b>5. LES OUTILS DE SUIVI-EVALUATION</b>	<b>16</b>
<b>5.1. LES OUTILS DU SUIVI DE L'EXECUTION</b>	<b>16</b>
5.1.1. OUTIL-TYPE DU SUIVI CALENDRAIRE DES ACTIVITES	16
5.1.2. OUTILS-TYPES DU SUIVI PHYSIQUE	17
5.1.3. OUTILS-TYPES DU SUIVI FINANCIER ET DES COUTS	19
5.1.4. OUTILS DU SUIVI DE LA QUALITE DANS LA MISE EN ŒUVRE	20
<b>5.2. OUTILS-TYPES DU SUIVI DES RESULTATS</b>	<b>21</b>
5.2.1. LE CADRE DE MESURE DES RESULTATS	21
5.2.2. LE PLAN DE SUIVI DES INDICATEURS	22
<b>5.3. LE RAPPORTAGE DES RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDC</b>	<b>22</b>
5.3.1. DIFFERENTS TYPES DE RAPPORT	22
5.3.2. TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL	23
5.3.3. RAPPORT SPECIAL DE LA COMMUNE ;	23
<b>6. MISE EN PLACE AU NIVEAU COMMUNAL</b>	<b>30</b>
<b>6.1. PROCEDURES GLOBALES DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DES PDC</b>	<b>30</b>
<b>6.2. SCHEMA DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DES PDC</b>	<b>34</b>
<b>7. EXECUTION DU SUIVI</b>	<b>36</b>
<b>7.1. PROCESSUS D'EXECUTION</b>	<b>36</b>
7.1.1. INTERNALISATION, LA MISE A JOUR ET LE COMPLEMENT DES DONNEES DE LA MONOGRAPHIE COMMUNALE	36
7.1.2. CONDUITE DU PREMIER PROCESSUS DE COLLECTE DES INFORMATIONS COMPLETES	38
7.1.3. COLLECTE REGULIERE DES DONNEES,	38
7.1.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES INFORMATIONS	38
7.1.5. DIFFUSION ET UTILISATION DES INFORMATIONS PRODUITES (COMMUNICATION COMMUNALE)	38
<b>7.2. ANALYSE DU COUT DU DISPOSITIF</b>	<b>40</b>
<b>7.3. DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER DE SOUTIEN DE LA DEMARCHE</b>	<b>40</b>
<b>DOCUMENTS CONSULTES</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 1 : EXEMPLE DE FICHE SIGNALETIQUE DE LA COMMUNE</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 2 : FICHE TYPE DE DESCRIPTION DES INDICATEURS D'EFFETS DU NIVEAU COMMUNAL</b>	<b>47</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

CAD-Rap	Comité d'analyse des données et d'élaboration de rapports
CAQ	Comité d'Analyse de la qualité des données
CCS+E	Commission Communale de Suivi-Evaluation
CCS+E	Commission Communale de Suivi-Evaluation
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIAT	Comité Interministériel de l'Administration Territoriale
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CT	Collectivités Territoriales
DDLC	Direction du Développement Local et Communautaire
DDP/AT/DC	Direction Départementale du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
DGEPD	Direction Général de l'Evaluation des Programmes et Projets de Développement
DRP/AT/DC	Direction Régionale du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GRD	Gestion Axée sur les Résultats de Développement
HCME	Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat
LUCOP	Programme Lutte contre la Pauvreté
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MI/S/D/AR	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses
MP/AT/DC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation des producteurs
PAC II	Programme d'Actions Communautaires Phase II
PDC	Plan de Développement Communal
PdS	Prestataires de services
PIA	Plan d'Investissement Annuel
PIP	Plan d'Investissement Pluriannuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
S+E	Suivi-Evaluation
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SNV	Organisation Néerlandaises d'Assistance au Développement
TdR	Termes de Référence

## AVANT-PROPOS

Depuis l'avènement du processus de décentralisation amorcée au lendemain des indépendances par la loi N°61-50 du 31 décembre 1961, portant organisation des collectivités territoriales, la loi N° 64-023 du 17 juillet 1964 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales et la loi N°2002-13 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences et des ressources aux régions, départements et communes, le développement à la base a été une préoccupation constante des autorités nigériennes.

Avec l'élaboration et l'adoption en 2006 d'un guide harmonisé des Plans de Développement Communaux (PDC), plusieurs communes se sont dotées de ce précieux outil pour mieux planifier leurs investissements.

Mais l'application de ce guide a révélé plusieurs difficultés et insuffisances dans l'élaboration et la mise en œuvre des PDC, ce qui a conduit le ministère en charge du développement communautaire à procéder non seulement à sa révision en 2011, pour prendre en compte les nouvelles préoccupations que sont, entre autres, la question du genre et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), mais aussi à l'édition d'un guide pour le suivi de la mise en œuvre des PDC, basé sur les mêmes principes.

L'adoption des principes de la GAR au Niger impose à tous les acteurs d'instaurer des mécanismes et des outils de suivi permettant d'apprécier du niveau local au niveau central, la performance des interventions de développement. C'est dans le souci de mieux outiller les communes et autres acteurs à apprécier les performance dans la mise en œuvre des actions de développement au niveau communal que le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire met à leur disposition le présent guide de suivi évaluation des PDC.

Ce guide est précisément destiné aux maires, aux conseillers communaux, aux cadres des services techniques de l'Etat, aux bureaux d'études, aux partenaires techniques et financiers, aux organisations de la société civile et à tous les acteurs de suivi évaluation des PDC.

Nous osons espérer que cet outil susceptible au besoin de révision pour s'adapter aux préoccupations du moment sera d'une certaine utilité dans le cadre de la mise en œuvre des PDC.

## REMERCIEMENTS

**Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, remercie très sincèrement, au nom du Gouvernement :**

- **La Banque Mondiale, à travers le Programme d'Actions Communautaires (PAC II) ainsi pour avoir accepté de financer le processus d'élaboration du présent guide ;**
- **Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le Projet d'Appui au Processus de Décentralisation, pour avoir soutenu financièrement l'édition de ce précieux outil.**

**Il exprime également toute sa reconnaissance aux institutions de l'Etat et aux autres partenaires du Niger pour leur contribution technique, en leur qualité de membres du comité ad hoc chargé du suivi de l'élaboration de ce guide.**

## INTRODUCTION

Depuis quelques années, le Niger a pris l'option de la décentralisation comme mode de gestion et l'a instaurée comme moyen pour faciliter l'accès aux services sociaux pour les plus pauvres. Ainsi, à l'étape actuelle de la décentralisation et de la réforme de l'Etat au Niger, la commune constitue un niveau privilégié du processus de planification locale. La loi reconnaît à la commune des compétences en matière de planification et d'aménagement du territoire. En effet, l'article 36 de la loi n°2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes stipule que la commune participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans départementaux du développement, d'aménagement et d'urbanisme. Dans le code général des collectivités territoriales en adoption, la commune est obligée de se doter d'un Plan de Développement en vue de mieux gérer les investissements. Pour accompagner le processus, le Ministère en charge du Développement Communautaire, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers a élaboré et diffusé un guide harmonisé d'élaboration de PDC qui a tiré le meilleur parti des expériences en cours. Cette initiative a permis à plusieurs communes du pays de se doter d'un Plan de Développement Communal (PDC), avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Le constat sur la mise en œuvre des PDC dans certaines communes a relevé un certain nombre d'insuffisances dont **l'absence d'outils méthodologiques consensuels de mise en œuvre et de suivi évaluation.**

En outre, une mission du Ministère en charge du développement communautaire conduite en août 2007 dans les différentes régions a relevé l'existence de plusieurs expériences pilotes de mise en place de dispositifs de suivi des plans de développement communaux notamment le système de suivi participatif de la pauvreté, le système de suivi des plans de développement communaux basés sur les OMD qui utilisent différents outils et produisent différentes informations difficiles à agréger au niveau supérieur.

L'adoption des principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par le Niger impose d'instaurer des mécanismes et des outils de suivi permettant d'apprécier, du niveau local au niveau central, la performance des interventions en matière de développement. Pour ce faire, un guide de suivi-évaluation de la Stratégie de Développement validé en novembre 2008 avec tous les acteurs présente les outils et les procédures de suivi de la stratégie au niveau central mais reste muet par rapport au suivi des plans de développement communaux qui sont la traduction

opérationnelle de cette stratégie et dont les informations sur la mise en œuvre permettent d'en documenter la mise en œuvre.

C'est pour répondre à ces différentes préoccupations que le MP/AT/DC, conformément à ses attributions, a élaboré le présent guide de suivi évaluation des PDC qui se veut un outil privilégié servant de base pour assurer le suivi des actions de développement au niveau communal.

## **1. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)**

Le Plan de Développement Communal (PDC) est un document de planification simplifié qui définit, en fonction des priorités et des ressources locales disponibles, les principes d'actions d'aménagement, de développement social et économique de la commune sur une période de temps (3, 4 ou 5 ans). Le PDC est un outil d'orientation et d'investissement communal. Il s'agit donc d'un document qui, en fonction des contraintes et des potentialités du milieu, des objectifs de développement identifiés par le conseil municipal de concert avec la société civile, cherche à établir un programme d'investissement à court ou moyen terme adapté aux réalités locales.

Le plan de développement communal est un guide d'action qui résulte de la réflexion concertée entre différents acteurs de développement agissant sur le territoire de la commune et qui doit répondre aux objectifs suivants :

- aider le conseil municipal et les résidents de la commune à mieux comprendre les problèmes qu'ils vivent ;
- leur permettre de formuler des solutions pertinentes ;
- assurer un engagement effectif et permanent du conseil communal et des citoyens dans la mise en œuvre des actions durables de développement.

Le PDC dispose d'un cadre logique axé sur les résultats représentant la base d'orientation pour son suivi-évaluation.



## 2. CONCEPT DE LA GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS (GAR) DANS LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

### 2.1. Définition

La Gestion axée sur les Résultats (GAR) est définie comme la démarche ou la stratégie utilisée pour gérer les projets et organisations en vue d'atteindre des résultats et de mener à bien les réalisations en portant une attention particulière à la relation entre les produits issus de la mise en œuvre des planifications communales et les résultats de développement de la commune. La gestion axée sur les résultats établit le lien entre la performance budgétaire, l'utilisation des ressources, la mise en œuvre des projets communaux et les résultats de développement enregistrés sur les citoyens de la commune.

La GAR est ainsi définie comme « une stratégie ou méthode de gestion appliquée par une commune pour veiller à ce que ses procédures, les produits et services qu'elle livre à la communauté contribuent à la réalisation des résultats clairement définis dans son PDC ».

L'approche GAR, à l'échelle communale, consiste à utiliser l'information pour améliorer la prise de décision au niveau du conseil municipal et l'exécutif communal et orienter les interventions de développement vers des objectifs clairement définis lors des processus PDC ou tout autre instruments de planification. **D'où la nécessité de disposer d'un système de suivi-évaluation du PDC capable de prendre en charge la production et la diffusion de l'information sur les résultats de développement de la commune.**

### 2.2. Notion de changement :

Le changement souhaité (résultat visé) peut se traduire par (i) une amélioration (ex : la production agricole est améliorée), (ii) une augmentation (ex : la fréquentation scolaire a augmenté), (iii) un renforcement des capacités (ex : le conseil municipal est capable d'élaborer son budget de manière autonome), (iv) une modification des comportements, des attitudes et des pratiques (ex : les citoyennes et citoyens payent régulièrement leurs impôts).

### 2.3. Question de base pour engager les débats sur les changements dans la commune

Avec l'adoption de l'approche GAR, il revient aux collectivités d'asseoir leurs procédures sur des bases de discussions et d'échanges avec l'ensemble des acteurs

communaux afin d'apporter des réponses aux questions suivantes lors des processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des PDC :

- Quels sont les changements qu'on souhaite obtenir dans notre commune?
- Qui sont les bénéficiaires sur lesquels se manifesteront ces changements?
- Qu'est ce qui doit être fait pour obtenir les changements souhaités?
- Quels sont les risques qui peuvent entraver l'obtention de ces changements?
- Que faut-il faire pour atténuer ces risques et obtenir les changements souhaités?
- Comment allons-nous mesurer l'atteinte et la progression vers ces changements souhaités (suivi-évaluation)?

**Pour ce faire, le présent guide de suivi-évaluation se base sur les principes suivants :**

- **l'évidence d'un cadre logique axé sur les résultats du niveau de la commune (au cas contraire, son élaboration devient un préalable) comme base essentiel pour le suivi-évaluation ;**
- **l'existence d'un référentiel de base sur la monographie communale comme situation de référence servant de repère pour l'évaluation des progrès enregistrés.**

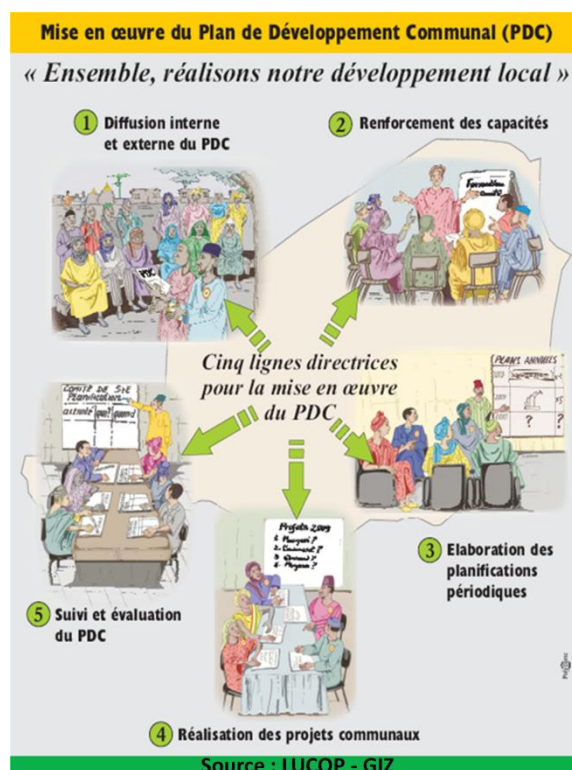
### 3. PLACE DU SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDC

#### 3.1. Place du suivi et évaluation dans la mise en œuvre des PDC

La loi statue sur l'élaboration des PDC comme cadre de référence pour toutes les interventions communales. Le développement communal se base ainsi sur un certain nombre d'étape allant du processus de diagnostic au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique communale de développement traduite par son PDC.

La fonction de suivi-évaluation de la mise en œuvre des PDC repose ainsi sur un processus participatif global décrit selon les étapes suivantes :

- Elaboration de la situation de référence (diagnostic participatif communal ou monographie)
- Elaboration du PDC,
- Validation du PDC par la tutelle,
- Diffusion interne et externe du PDC,
- Renforcement des capacités des acteurs communaux dans le domaine de la mise en œuvre du PDC,
- Elaboration des planifications périodiques à partir du PDC et en fonction des réalités constatées,
- Extraction, élaboration et mise en œuvre des projets communaux,
- Suivi de la mise en œuvre des projets communaux et évaluation régulière du PDC,
- Suivi évaluation des résultats de développement enregistrés.



La fonction de suivi-évaluation du PDC permet ainsi de suivre et évaluer les progrès accomplis par la commune en termes d'efficacité et d'efficience dans la conduite des actions. Elle assure le suivi des résultats engendrés par l'utilisation des prestations fournies à la communauté. Une autre fonction consiste à assurer la montée en échelle des efforts de la commune dans les systèmes nationaux d'information pour renseigner sur les progrès de la mise en œuvre des stratégies nationales.

## **3.2. Les différents types d'actions de suivi et évaluation au niveau communal**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PDC, il existe plusieurs types de suivi notamment le suivi de l'exécution, le suivi des résultats de produits, le suivi des résultats d'effets et impacts, les supervisions et les évaluations périodiques.

### **3.2.1. Suivi de l'exécution**

Le suivi de l'exécution vise à produire, gérer et diffuser les informations sur les activités entreprises par la commune. Il s'intéresse au suivi calendaire, au suivi financier et des coûts, au suivi de la qualité de mise en œuvre et au suivi de la mise en œuvre des réalisations physiques.

#### **a) Suivi calendaire des activités**

Il permet de suivre et analyser les écarts en termes de durée des actions en cours et de celles qui sont terminées. Ce type de suivi permet ainsi de tirer l'alerte lors de la mise en œuvre et de servir d'apprentissage dans la détermination des durées des actions permettant ainsi d'améliorer les planifications et programmations futures de la commune. Le suivi calendaire est exécuté par les acteurs de mise en œuvre et de contrôle d'exécution. L'outil-type utilisé pour ce niveau de suivi est la « *Fiche de suivi calendaire des actions en cours* ».

#### **b) Suivi physique**

Il consiste à déterminer si l'exécution physique se fait conformément aux prévisions afin d'analyser les écarts entre les quantités prévues et les quantités réalisées ou en cours de réalisation. Il permet d'alerter les acteurs de mise en œuvre sur les actions programmées et le niveau de mise en œuvre. Le suivi physique relève des comités de gestion et de l'exécutif communal. L'outil-type est la « *Fiche de suivi physique des activités* ».

#### **c) Suivi financier et des coûts**

Il consiste à déterminer si les activités se réalisent conformément aux coûts prévus. Il oriente également l'observation vers les niveaux de décaissement financier par activité et analyse aussi les coûts pour orienter les décideurs communaux vers l'efficience dans la dépense. Il contribue ainsi à

l'amélioration du budget d'investissement et du budget de fonctionnement de la commune en l'alimentant en données réelles mises à jour régulièrement du suivi budgétaire. Outre les outils ordinaires du suivi budgétaire, l'outil-type utilisé est la « Fiche de suivi financier des activités » et la « Fiche de suivi financier des produits ».

#### d) Suivi de la qualité dans la mise en œuvre

Il consiste à déterminer si les activités sont réalisées conformément aux normes et spécifications techniques prévues. Il fournit ainsi l'information pour des réactions rapides par rapport au respect des normes (ex. Appréciation de l'utilisation du sable par sac de ciment ou l'appréciation de la qualité des participants lors d'une formation) et assure ainsi la qualité des prestations fournies. Il est réalisé par l'exécutif communal et les acteurs chargés du contrôle de mise en œuvre que pourront utiliser la commune et ses partenaires.

### **3.2.2. Suivi des résultats**

#### a) Suivi des résultats de produits

Ce suivi permet de mettre en place un dispositif de collecte d'informations permettant de renseigner, avec une fréquence définie, les indicateurs de résultats relatifs à la mise en œuvre des PDC dans la fourniture des prestations et services à la communauté. Il permet ainsi d'apprécier la réalité des produits livrés en quantité et qualité et leur localisation. Il est assuré par l'exécutif communal qui utilise la « Fiche récapitulative communale des produits livrés » qu'il expédie entre autre au service départemental du plan, de l'aménagement du territoire et du développement communautaire. Ce dernier assure la récapitulation des données de toutes les communes dans la fiche récapitulative départementale expédiée au niveau régional qui utilise quant à lui la fiche récapitulative régionale pour assurer la remontée de l'information au niveau national.

### b). Suivi des résultats d'effets et impacts

Le suivi des résultats d'effets permet de suivre les changements intervenus dans la commune contribuant à l'amélioration des conditions de vie des différentes catégories de bénéficiaires. Ces changements visent l'accès, l'usage et la satisfaction. Le suivi des résultats d'effets permet ainsi d'apprécier l'accessibilité des groupes-cibles aux services et prestations fournis (produits), l'utilisation qu'ils en font et leur niveau de satisfaction quant à cette utilisation c'est à dire les conséquences issues de l'utilisation directe des services rendus dans le cadre de la mise en œuvre des PDC. Le suivi des effets contribue à long terme au suivi d'impact des PDC sur la communauté toute entière et la vie communale de manière générale. Les outils-types de base sont le cadre de mesures de résultats, les tableaux de bord et les rapports de la commune.

### 3.2.3. Supervisions

Les supervisions peuvent être conjointes (commune, représentants des services techniques déconcentrés et des partenaires techniques et financiers) ou internes à la commune. La Commission Communale de Suivi-Evaluation est chargée d'organiser ces missions et en agrège les résultats des sorties de terrain. Les supervisions consistent à visiter les réalisations, s'entretenir avec les acteurs impliqués dans la réalisation et les bénéficiaires des actions et en apprécier la pertinence des actions. La supervision permet également de définir les actions complémentaires pour rendre une opération plus bénéfique aux communautés. La supervision apprécie le niveau de satisfaction des groupes cibles par rapport à la mise en œuvre d'une action, à l'utilisation d'une prestation et la qualité des prestations fournies par un service communal ou de base. Les supervisions peuvent être entreprises aussi par les partenaires de la commune tout en assurant une participation pleine et entière de l'exécutif communal. Une supervision est sanctionnée par un rapport de supervision.

### **3.2.4. Evaluation**

L'évaluation permet de vérifier si les objectifs sont en voie d'être atteints ou sont déjà atteints. L'évaluation intervient au moment de l'élaboration (élaboration, révision, replanification), pendant la mise en œuvre et à la fin de la mise en œuvre d'une génération (ou un cycle) de PDC. L'évaluation se sert des informations fournies par le suivi pour apprécier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la durabilité, la viabilité et la cohérence d'ensemble du développement communal. Elle aide ainsi à la replanification des PDC sur la base des enseignements appris dans la mise en œuvre. Il peut être conduit à l'interne par les responsables communaux. Cependant, des partenaires de la commune peuvent organiser, de concert avec la commune, des évaluations individuelles ou conjointes pour apprécier des actions qu'ils appuient au sein de la collectivité.

Au cours de la troisième année de mise en œuvre d'un PDC, une évaluation à mi-parcours est commanditée par la commune pour apprécier les efforts fournis et dégager les perspectives d'atteintes des résultats visés. Les évaluations peuvent être conduites à l'interne (auto-évaluation) ou par des acteurs externes pour le compte des autorités de tutelle (évaluation indépendante).

## 4. LES ACTEURS DU SUIVI COMMUNAL, LEURS RÔLES À DIFFÉRENTS NIVEAUX ET OUTILS À MANIPULER

Les acteurs de suivi-évaluation au niveau communal sont définis à trois niveaux différents notamment le niveau de base (suivi d'exécution), le niveau communal (suivi d'exécution, suivi de résultats) et le niveau supra communal (le circuit administration à partir du niveau département jusqu'au niveau national).

### 4.1. Les acteurs au niveau de base

A la base, c'est-à-dire au niveau villageois, trois types d'acteurs sont identifiés notamment, les comités de gestion et les responsables des services sociaux, les responsables des Organisations Paysannes et la chefferie traditionnelle.

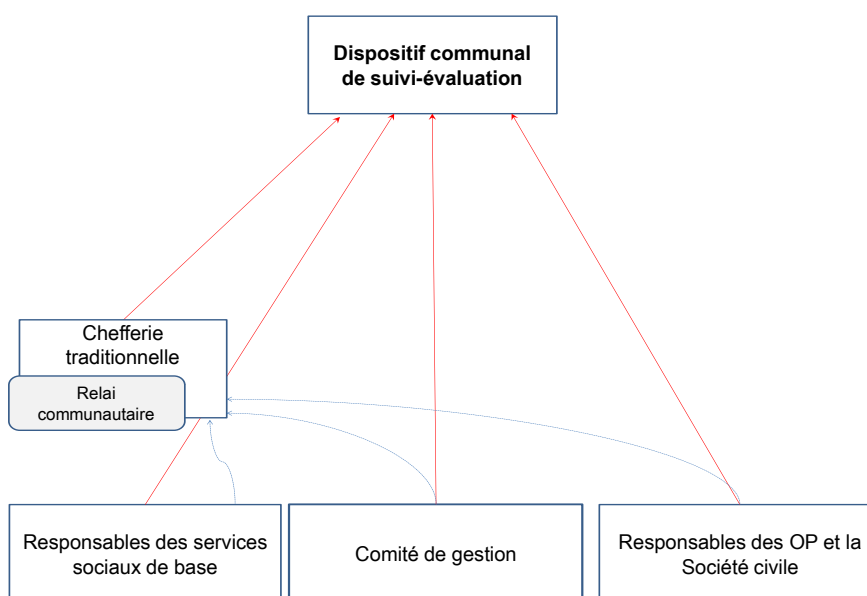


Figure 1: Schéma des acteurs de base

#### 4.1.1. Les comités de gestion et les responsables des services sociaux

Ils sont actifs dans le suivi de l'exécution. Leur rôle est de fournir les données de base les concernant. Ils sont les principaux producteurs et collecteurs de données de base. Ils détiennent les fiches de collecte représentant la source de base du suivi-évaluation de la commune. Ils sont actifs dans le suivi physique et le suivi calendaire des activités. Pour les responsables des services sociaux de base, ils participent au suivi des résultats dans la mesure où ils fournissent l'information sur l'utilisation et la fréquentation des services à travers les registres qu'ils détiennent et tout autre outil



mis en place par la commune. Les outils administratifs ordinairement utilisés par les services sociaux de base sont valorisés par le suivi-évaluation de la commune.

#### **4.1.2. Les Organisations des Producteurs (OP)**

Les Organisations de Producteurs (OP) sont des acteurs intervenant dans le suivi calendaire des activités et le suivi physique par rapport à leurs propres actions qu'elles entreprennent. Etant elles-mêmes actives dans les actions de développement, elles produisent et fournissent des données importantes sur la fréquentation de leur association, la mise en œuvre des actions, le niveau de fonctionnement de leur association, le niveau de satisfaction des membres de l'association etc.

#### **4.1.3. La chefferie traditionnelle**

Les deux premiers acteurs villageois définis jouent un rôle de producteurs et fournisseurs d'information de la base. Cependant, la chefferie traditionnelle dans les villages est l'outil principal reconnu dans la transmission de l'information. N'étant pas forcément producteur d'information, la chefferie est l'acteur qui a la responsabilité principale de l'organisation communautaire dans la mise en œuvre des actions de développement dans son entité de compétence. Elle est répondante pour la diffusion de l'information communale et fournit les données de base en sa possession. Au vu de l'expérience vécue dans le cadre de l'approche communication pour le développement initiée par l'Unicef, les relais communautaires (villageois) assistent les chefs de villages dans leurs rôles de centralisation et de communication de l'information villageoise à la commune.

### **4.2. Les acteurs au niveau de la municipalité**

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PDC est un élément à conduire par la commune et pour le besoin particulier de la commune. Ainsi, il revient aux acteurs communaux d'être porteurs de la démarche et de la gestion du dispositif communal de suivi-évaluation. Les principaux acteurs sont le Maire, le Conseil municipal, le

Secrétaire Général de la commune (et/ou le Secrétaire municipal) et la Commission Communale de Suivi-Evaluation.

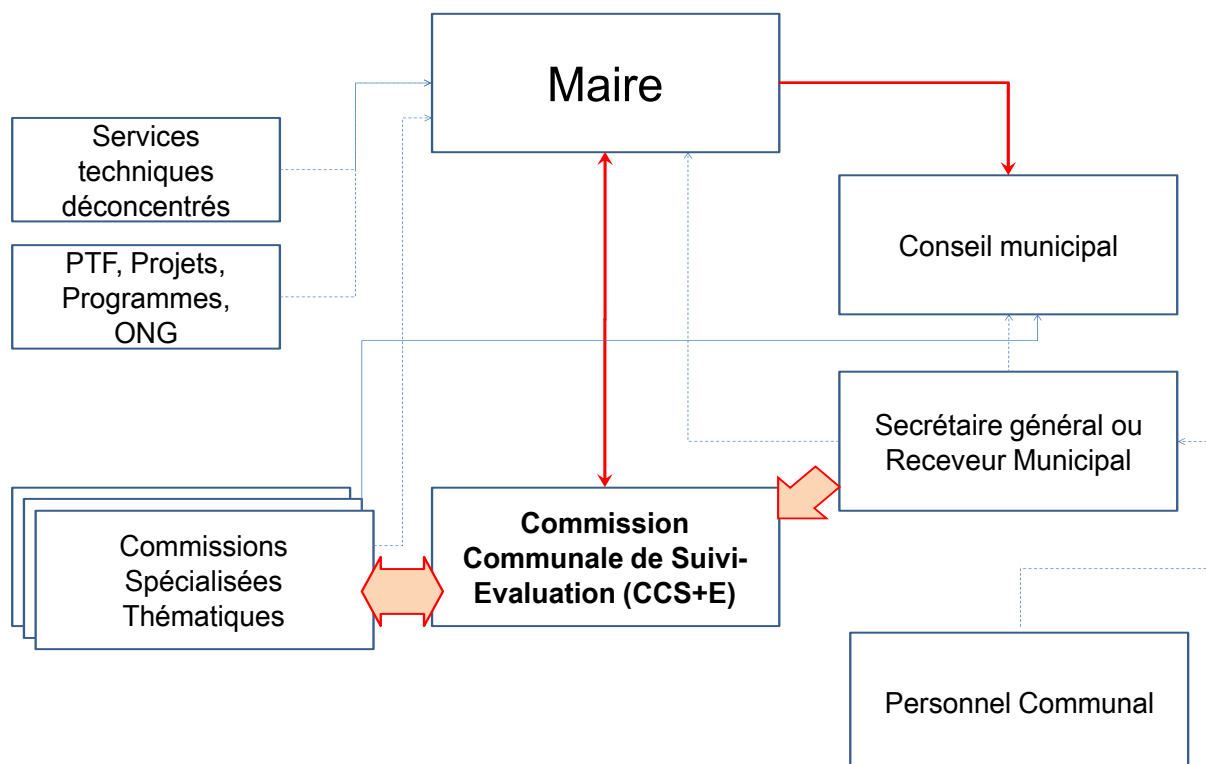


Figure 2: Schéma des acteurs au niveau municipal

#### **4.2.1. Le maire**

Il est le responsable de l'exécution du PDC dans son ensemble. Ce qui lui confère le rôle principal de modération du dispositif de suivi-évaluation. Il est chargé de la fourniture d'information à la population et dans le circuit administration. Il est le commanditaire des supervisions communales et des évaluations. Il assure l'élaboration des rapports de la commune et sa diffusion à qui de droit. Il veille également au bon fonctionnement du dispositif communal de suivi-évaluation.

#### **4.2.2. Le conseil municipal**

Il prend connaissance et valide le rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDC soumis par l'exécutif communal. Il se prononce sur les résultats atteints par le dispositif et prend les décisions de réajustement des différentes planifications/programmations et du budget au besoin. Il définit les informations

intéressant les séances du conseil. Il apporte son soutien et mobilise les conseillers municipaux pour jouer un rôle dans la gestion de l'information communale et en particulier pour la supervision, le suivi de qualité et le suivi des résultats. Chacun des conseillers municipaux assure la communication de l'information dans sa zone d'influence et participe ainsi à la dissémination des résultats du suivi et de l'évaluation. Les conseillers municipaux sont des correspondants privilégiés de la chefferie traditionnelle et des relais communautaires (là où ils sont disponibles).

#### **4.2.3. Le Secrétaire Général de la commune (ou le Secrétaire municipal)**

Il est l'acteur principal de la gestion de l'information communale. Il a la charge de la gestion des informations et leur présentation selon les besoins exprimés par les utilisateurs. Il est l'acteur principal dans l'élaboration des rapports de suivi-évaluation et fournit l'information utile au Maire pour la conduite de la politique globale de développement de la commune. Il mobilise le personnel communal dans la collecte, la production et la fourniture des informations. Il reçoit et gère les données qui viennent de la base et les met à la disposition de la Commission Communale de Suivi-Evaluation (CCS+E) lors de ses assises.

#### **4.2.4. La Commission Communal de Suivi-Evaluation (CCS+E)**

C'est l'animateur principal du dispositif de suivi-évaluation communal. Elle est chargée de conduire les activités de suivi-évaluation. La commission reçoit et gère les données et informations utiles au système de suivi-évaluation de la commune.

La commission organise quatre (4) sessions de travail trimestrielles servant à l'appréciation de la mise en œuvre des plans et budgets annuels. Elle peut faire appel à toutes compétences pour l'appuyer dans son mandat. Elle fournit de l'information et des données aux commissions spécialisées thématiques pour l'animation de leurs rencontres. La commission dispose de deux comités restreints chargés des questions spécifiques notamment le « Comité d'Analyse de la qualité des données (CAQ) » chargé d'apprécier la qualité des informations fournies et au besoin peut renvoyer les acteurs pour des collectes complémentaires et le « Comité d'analyse des données et d'élaboration de rapports (CAD-Rap) » chargé quant à lui

des productions en matière de suivi-évaluation. Les membres du comité CAQ siègent tous dans le CAD-Rap.

### 4.3. Les acteurs du circuit administratif

Il s'agit du circuit administratif supra communal. Sur la responsabilité de la tutelle communale, le service départemental du Plan est le premier niveau de l'administration déconcentrée à jouer un rôle dans le suivi-évaluation de la commune. Le service appuie la mise en place et l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PDC. Il assure la remontée de l'information au niveau régional qui à son tour l'expédie au niveau national.

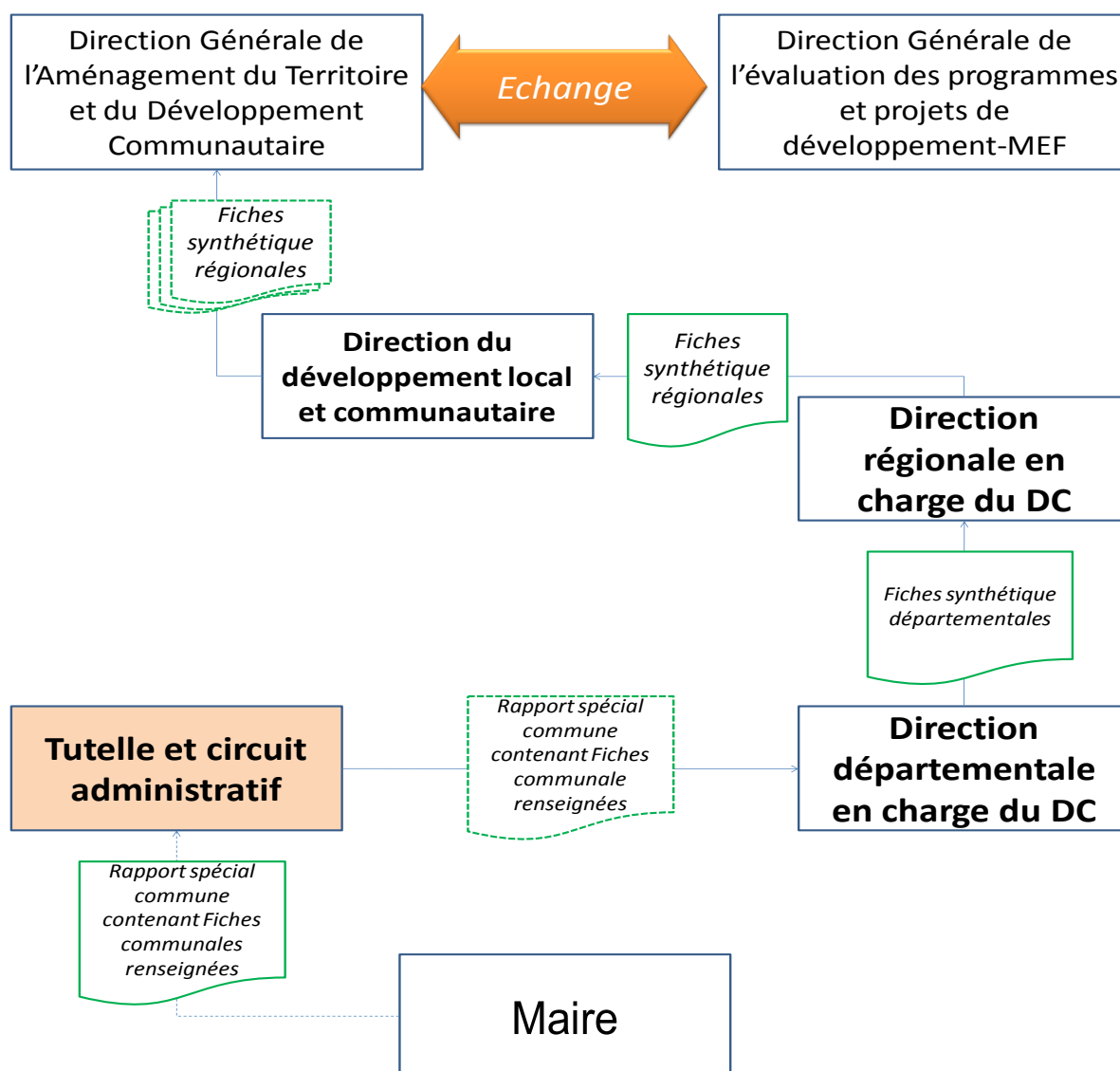


Figure 3: Schéma des acteurs du circuit administratif

Les projets, programmes et ONG intervenant au niveau de la commune s'insèrent dans le dispositif communal qui assure la remontée des informations dans le circuit administratif à travers les Directions Départementales du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. L'outil utilisé à ce niveau est la fiche récapitulative des produits livrés qui fait la synthèse des fiches communales des produits livrés. Le niveau régional assure la remontée au niveau national à travers la fiche récapitulative régionale qui assure l'agrégat des données départementales.

La programmation de ces actions est matérialisée à travers la « Fiche communale sur les interventions des projets, programmes et ONG ». Le suivi de la réalisation effective de ces actions est assuré à travers la même fiche.

## 5. LES OUTILS DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi est un processus continu de collecte systématique d'informations visant à apprécier le niveau de mise en œuvre et des résultats atteints. Il permet d'apprécier, en permanence, l'exécution au regard des échéances et des coûts convenus, ainsi que la disponibilité du service, son accessibilité par la communauté, l'utilisation et le niveau de satisfaction des bénéficiaires. Le système communal facilite la prise de décision à tous les niveaux. Des outils-types appropriés sont prévus à chaque type de suivi et leur manipulation permet la collecte, le traitement, le stockage l'analyse et la diffusion des informations importantes pour le pilotage du développement communal.

### **5.1. Les outils du suivi de l'exécution**

#### **5.1.1. Outil-type du suivi calendaire des activités**

Il permet d'analyser les écarts en termes de durée des activités en cours et de celles qui sont terminées. Le suivi calendaire se limite à l'observation et l'analyse du temps investi pour la mise en œuvre des activités contribuant à la livraison d'un produit fini. L'outil-type suivant peut être utilisé et au besoin adapté aux réalités de la commune.

### Fiche de suivi calendaire des actions en cours

*Cette fiche est utilisée dans le cadre du suivi calendaire. Elle est adaptée à tous les niveaux d'exécution des activités pour capitaliser les informations sur le calendrier de mise en œuvre de toutes les activités contribuant à la mise à disposition d'un produit comme une classe par exemple. Elle est utilisable par les comités de gestion à la base mais également par tous les niveaux et par tous les acteurs. La fréquence d'utilisation de l'outil est trimestrielle.*

Commune :		Année :	20.....			
Situation à la date de		Pour la Période-→	Mois de : A mois de			
Produits		Localisation :				
Activités	Analyse de l'écart					
	Durée prévue en jour	Date de démarrage	Date de finalisation	Durée effective en jour	Ecart	Analyse de l'écart
Activité 1						
Activité 2						
...						
<b>PRODUIT</b>		Date début 1 <sup>ère</sup> activité	Date fin dernière activité			

#### 5.1.2. Outils-types du suivi physique

Il consiste à déterminer si l'exécution physique se fait conformément aux prévisions afin d'analyser les écarts entre les quantités prévues et les quantités réalisées. Trois outils-types sont proposés :

### Fiche de suivi physique des activités

*Cette fiche est utilisée dans le cadre du suivi physique. Elle est adaptée à tous les niveaux d'exécution des actions pour capitaliser les informations quantitatives sur toutes les actions contribuant à la mise à disposition d'un produit comme une classe par exemple. Dans un tel exemple, les actions peuvent être par exemple la confection de brique, l'acquisition des tables, la mobilisation des hommes/jours pour telle ou telle autres action, etc. La fiche est utilisable à tous les niveaux. La fréquence d'utilisation de l'outil est trimestrielle.*

Commune :		Année :	20.....		
Situation à la date de		Pour la Période-→	Mois de : A mois de		
Produits		Localisation :			
Actions	Date d'appréciation	Analyse de l'écart			
		Quantité prévue	Quantité réalisée	Ecart	Analyse de l'écart
Action 1					
Action 2					
...					
...					

## Fiche communale d'information sur les interventions des projets, programme et ONG- Volet Programmation

*La présente fiche permet aux partenaires de la commune d'insérer leurs activités en cohérence avec les priorités de la commune c'est à dire les priorités du PDC. En prenant en charge certaines réalisations, ils apportent leur contribution à la mise en œuvre du PDC. Chaque partenaire remplit une fiche annuelle pour la matérialisation de la programmation. La fréquence d'utilisation de l'outil est annuelle.*

Année : 20\_\_

Région : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

PROJET/PROGRAMME/ONG : .....

Biens ou Services prévus par le projet/programme (Voir annexe nomenclature des biens et services)	Emplacement prévu	Représentant du projet/programme
		_____
		_____
		_____
		Date et Signature

## Fiche communale d'information sur les interventions des projets, programme et ONG- Volet réalisation

*La présente fiche permet aux partenaires de la commune d'insérer leurs actions dans le suivi-évaluation du PDC. Sur la base des programmations effectuées en début d'année, la fiche pour le volet réalisation sert à suivre la mise en œuvre des actions de ce partenaire au cours de toute l'année. La fréquence d'utilisation de l'outil est trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon les désirs de la commune.*

Année : 20\_\_ Situation à la date de \_\_\_\_\_/20\_\_

Région : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

PROJET/PROGRAMME/ONG : .....

Biens ou Services prévus par l'intervention	Financement	% de contribution commune	Maître d'ouvrage	Localisation			Livré	Mis en service
				Emplacement	Coordonnées géographiques			
					Longitude	Latitude		
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Biens ou Services prévus par l'intervention	Financement	% de contribution commune	Maître d'ouvrage	Localisation			Livré	Mis en service
				Emplacement	Coordonnées géographiques			
					Longitude	Latitude		
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fait à : \_\_\_\_\_ le / /20\_\_

Représentant du projet/programme	Signature
.....	
.....	
.....	

### 5.1.3. Outils-types du suivi financier et des coûts

Le suivi financier consiste à déterminer si les activités se réalisent conformément aux prévisions financières (coûts) prévues lors de la budgétisation. Deux outils sont prévus dont le second n'est que la synthèse du premier.

#### **Fiche de suivi financier des activités**

*Cette fiche est utilisée dans le cadre du suivi financier. Elle est adaptée à tous les niveaux d'exécution des actions pour capitaliser les informations financières sur toutes les activités contribuant à la mise à disposition d'un produit comme une classe par exemple. Elle est utilisable par les comités de gestion à la base mais également par tous les niveaux. Elle couvre la période de mise à disposition d'un produit.*

Commune :		Année :	20.....	
Situation à la date de		Pour la Période-→	Mois de : A mois de	
Produits		Localisation :		
Actions/Activités	Analyse de l'écart			
	Montant prévu	Montant dépensé	Ecart	Analyse de l'écart
Activités ...				
Activités ...				

...				
...				
...				
<b>TOTAL</b>			/-----/	/-----/

### Fiche de suivi financier des produits

*Cette fiche est utilisée dans le cadre du suivi financier. Elle est adaptée à tous les niveaux et permet de faire la synthèse des données financières des différents produits concourant à un effet bien déterminé. Elle est utilisable par le niveau communal notamment par le SG/SM ou par la commission communale de suivi-évaluation. Elle peut permettre de calculer les coûts mobilisés pour l'apparition d'un effet*

Commune :		Année :	20.....
-----------	--	---------	---------

Situation à la date de		Pour la Période-→	Mois de :		A mois de	
------------------------	--	-------------------	-----------	--	-----------	--

Effet		Localisation :	
-------	--	----------------	--

Produits	Localisation (village...)	Analyse de l'écart			
		Montant prévu	Montant dépensé	Ecart	Analyse de l'écart
Produit 1					
Produit 2					
...					
...					
...					
<b>TOTAL</b>				/-----/	/-----/

#### 5.1.4. Outils du suivi de la qualité dans la mise en œuvre

### Fiche de suivi de la qualité dans la mise en œuvre

*Cette fiche est utilisée dans le cadre du suivi de qualité. Elle est adaptée à tous les niveaux d'exécution des activités pour assurer le suivi du respect des normes comme c'est le cas lors d'une contribution pour le respect de la quantité de sable par sac de ciment ou la présence de certaines catégories de population dans un processus (représentation des éleveurs dans un processus de planification, participation du genre etc....).*

Commune :		Année :	20.....
-----------	--	---------	---------

Situation à la date de		Pour la Période-→	Mois de :		A mois de	
------------------------	--	-------------------	-----------	--	-----------	--

Produits		Localisation :	
----------	--	----------------	--

Activités	Critères de qualité	Norme	Constat	Analyse
Activité 1	Critère 01			

	Critère 02			
	Critère ...			
Activité 2				
...				

## **5.2. Outils-types du Suivi des résultats**

Dans ce domaine, il s'agit de mettre en place un dispositif de collecte d'informations permettant de renseigner, avec une fréquence annuelle, les indicateurs d'effets relatifs à la mise en œuvre des PDC c'est-à-dire des planifications intermédiaires du PDC, le PIA notamment. Les étapes suivantes peuvent être observées :

### **5.2.1. Le cadre de mesure des résultats**

La définition du cadre de mesure des résultats consiste à élaborer un tableau synoptique du processus de collecte et de traitement des indicateurs du PIA.

Pour chaque indicateur, le tableau (cadre de mesure des résultats) indique la méthode de collecte, la méthode de calcul, la fréquence et le responsable de la collecte, comme indiqué dans le tableau ci-après.

### **Canevas-type de cadre de mesure des résultats**

Commune :				Année :	20.....
Elaboré à la date de		PDC Période-→	Année :	20...	A Année :
Hierarchie des Résultats	Indicateurs	Méthode de collecte	Méthode (formule) de calcul	Fréquence de collecte	Responsable de la collecte
Impact					
Effets					
Produits					

### **5.2.2. Le plan de suivi des indicateurs**

Après avoir défini le cadre de mesure des résultats, il faut mettre au point le plan de suivi des indicateurs qui consiste aussi à élaborer un tableau indiquant les principales valeurs (référence, intermédiaire, finale) de l'ensemble des indicateurs de résultat. Le tableau contient aussi les écarts entre les valeurs de référence, les valeurs à date et les valeurs cibles et une analyse des écarts (Est-ce que si la tendance se maintient, les valeurs cibles seront atteintes, Si non, comment s'y prendre?, etc.)

Pour chaque indicateur, le tableau précise aussi les écarts entre les valeurs à date et les valeurs cibles et l'analyse des écarts (est-ce que si la tendance se maintient, les valeurs cibles seront atteintes, si non, comment s'y prendre?, etc.)

#### **Canevas-type de plan de suivi des indicateurs**

Commune :		Année :	20.....
-----------	--	---------	---------

Elaboré à la date de		PDC Période-→	Année :	20...	à Année :	
----------------------	--	---------------	---------	-------	-----------	--

Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence ou de départ	Valeurs attendues en fin d'année (a)	Valeurs atteintes en fin d'année (b)	Ecart (b) – (a)	Analyse des écarts
Impact						
Effets						
Produits						

### **5.3. Le rapportage des résultats de la mise en œuvre du PDC**

#### **5.3.1. Différents types de rapport**

Trois types de rapports sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre des PDC notamment le tableau de bord trimestriel, le tableau de bord du suivi des résultats du PDC, le rapport spécial de la commune, le rapport annuel axé sur les résultats, la note d'information.

### **5.3.2. Tableau de bord trimestriel**

Le **tableau de bord trimestriel** fait office de rapport trimestriel. Il représente l'outil de base de suivi de la mise en œuvre des actions par les communes. Il est l'outil de communication utilisé par les responsables communaux (maires, SG) pour engager les discussions avec le conseil municipal et les partenaires communaux dans la mise en œuvre des actions de développement. Il est aussi l'outil principal d'information des commissions spécialisées thématiques pour engager les débats avec leurs membres. Ce document est la compilation des informations collectées au cours du trimestre et compilées par la commission spécialisée suivi-évaluation. Il comporte les informations sur la mise en œuvre des actions engagées par la commune. Il représente le tableau d'observation de la mise en œuvre du Programme d'Investissement Annuel (PIA) en conformité avec le budget communal. La situation de fin d'année fait office de tableau de bord annuel de mise en œuvre du PDC en ressortant essentiellement le niveau de mise en œuvre des produits sans la colonne Actions/Activités.

#### **Tableau de bord trimestrielle**

Commune :				Année :		20.....							
Situation à la date de		Pour la Période-→		Mois de :		à mois de							
Produits	Actions/Activités	Unité	Quantité pour l'année	Répartition des prévisions par trimestre				Niveau de réalisation par trimestre				Commentaire à date	
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Produit 1	Action 1 :												
	Action 2 :												
	Action n :												
Produit 2	Action 1 :												
	Action 2 :												
	Action n :												
Produit 3	Action 1 :												
	Action 2 :												
Produit n	Action 1 :												
	Action 2 :												

### **5.3.3. Rapport spécial de la commune :**

Le **rapport spécial de la commune** est l'élément principal qui est mis à la disposition du public interne et externe à la commune. Il comporte les éléments de base de l'appréciation de la mise en œuvre des PDC et présente les éléments :

- d'appréciation de la mise en œuvre des activités/actions (PIA)

- d’appréciation des éléments de la gestion financière de la commune,
- d’appréciation des résultats en termes d’effets, impacts et niveau de satisfactions des citoyens,
- en annexe les fiches communales de synthèse des produits livrés qui rentrent dans le circuit administratif.

A la fin de la dernière année de mise en œuvre du PDC, le rapport spécial de la commune est élaboré sous forme de synthèse de tous les rapports annuels de la période couverte par le PDC. Ce dernier rapport donne la **situation consolidée de la mise en œuvre du PDC**.

## CANEVAS DE RAPPORT SPECIAL COMMUNE

### Localisation de la commune

Commune ..... Urbaine  Rurale

Région : ..... Département: .....

Année : 20 ..... Date de remplissage : .....

### Appréciation des indicateurs de mise en œuvre du PDC (tableau de bord des indicateurs)

Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence ou de départ	Valeurs attendues en fin d'année (a)	Valeurs atteintes en fin d'année (b)	Ecart (b) – (a)	Analyse des écarts
Impact						
Effets						
Produits						

#### *Commentaires généraux*

### Appréciation du calendrier de mise en œuvre des actions

Produits	Actions/Activités	Analyse de l'écart					Analyse de l'écart
		Durée prévue	Date de démarrage	Date de finalisation	Durée effective	Ecart	
Produit 1	Action 1 :						
	Action 2 :						
	Action n :						
Produit 2	Action 1 :						
	Action 2 :						
	Action n :						
Produit n							

#### *Commentaires*

### Appréciation de la mise en œuvre des actions

Produits	Actions/Activités	Analyse de l'écart physique				Analyse de l'écart financier			
		Quantité prévue	Quantité réalisée	Ecart	Analyse de l'écart	Montant prévu	Montant dépensé	Ecart	Analyse de l'écart
Produit 1	Action 1 :								
	Action 2 :								
	Action n :								
Produit 2	Action 1 :								
	Action 2 :								
	Action n :								

### Actions de renforcement des capacités au cours de l'année

Formation – Accompagnement	Qui a financé la formation ?	Cible touchée	Nombre de personnes touchées	Observation

### **Investissements communaux de l'année**

Investissements réalisés	Niveau actuel de réalisation ou de mise en œuvre	Montant global	Priorité PCD		Montant du financement propre
			Oui	Non	

### **Structures des recettes communales**

Sources de recettes		Année				
		201...	201...	201...	201...	201...
Taxe municipale	Prévus					
	recouvrés					
Taxe d'identification des animaux	Prévus					
	recouvrés					
Taxe de marché	Prévus					
	recouvrés					
Taxe .....	Prévus					
	recouvrés					
Taxe .....	Prévus					
	recouvrés					

### **Appréciation de l'évolution des budgets du PDC en cours**

	An 1		An 2		An ...	
Prévision des recettes (Impôts/ taxes et autres)						
Réalisation des recettes (Impôts/ taxes et autres)						
Taux de réalisation global						
Prévision des dépenses annuelles	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Réalisation des dépenses annuelles	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Taux de réalisation	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Autres ressources non-fiscales						

### **Explications / commentaires année par année**

.....

.....

.....

### **ANNEXE : FICHE COMMUNALE DE SYNTHÈSE DES PRODUITS LIVRES**



**FICHE COMMUNALE DE SYNTHESE DE PRODUITS LIVRES**

Région ..... Département : ..... Commune : .....

Année ..... Date de la situation : : / /20 ..... Lieu : .....

Biens ou Services livrés (réalisation) <i>NB : Ne sont citées que les produits livrés à date</i>	Localisation			Projet/Programme	Pourcentage de contribution de la commune	Maître d'ouvrage	Coût de réalisation
	Emplacement	Coordonnées géographiques					
		Longitude	Latitude				

**RECAPITULATIF GLOBAL POUR LA COMMUNE**

Type de biens ou Services livrés	Quantité totale	Coût global

Type de biens ou Services livrés	Quantité totale	COUT global

REPUBLIQUE DU NIGER

**FICHE RECAPITULATIVE DEPARTEMENTALE DES PRODUITS**

Région \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Année \_\_\_\_\_ Date de la situation : : / /20 \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Biens ou Services livrés (réalisation) <i>NB : Ne sont citées que les produits livrés à date</i>	Localisation				Projet/Programme	Pourcentage de contribution de la commune	Maître d'ouvrage	Coût de réalisation
	Emplacement		Coordonnées géographiques					
	Commune	Village d'implantation	Longitude	Latitude				
Sous totaux par Commune	/-----/		/-----/	/-----/	/-----/		/-----/	
Total pour le Département		/-----/	/-----/	/-----/	/-----/		/-----/	

**RECAPITULATIF GLOBAL POUR LE DEPARTEMENT**

Type de biens ou Services livrés	Quantité totale	Coût global

Type de biens ou Services livrés	Quantité totale	Coût global

**FICHE RECAPITULATIVE REGIONALE DES PRODUITS**

Région \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Date de la situation : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /20 \_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Biens ou Services livrés (réalisation) <i>NB : Ne sont citées que les produits livrés à date</i>	Localisation				Projet/Programme	%tage contribution de la commune	Maître d'ouvrage	Coût de réalisation
	Emplacement		Coordonnées géographiques					
	Département	Commune	Village d'implantation	Longitude				
Sous totaux par Commune	/-----/		/-----/	/-----/	/-----/		/-----/	
Sous totaux par Département		/-----/	/-----/	/-----/	/-----/		/-----/	
Total pour la région	/-----/	/-----/	/-----/	/-----/	/-----/		/-----/	

**RECAPITULATIF GLOBAL POUR LA REGION**

Type de biens ou Services livrés	Quantité totale	Coût global

Type de biens ou Services livrés	Quantité totale	Coût GLOBAL

## 6. Mise en place au niveau communal

La commune en tant qu'entité autonome se doit de procéder à une démarche lui permettant de disposer de son propre dispositif de suivi-évaluation du PDC qui s'insère tout de même dans le dispositif global de gestion de l'information du suivi de la Stratégie nationale de Développement via le circuit administratif. Pour ce faire, il est proposé une démarche unique qui peut s'adapter au contexte de la commune.

### **6.1. Procédures globales de mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des PDC**

Les procédures de mise en place et d'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des PDC se basent sur une démarche participative gérée et pilotée par la commune. La démarche globale comporte les phases suivantes :

- Création et structuration de la Commission Communale de Suivi-Evaluation (CCS+E). Cette phase commence par l'étape d'analyse et d'identification des acteurs pouvant jouer un rôle dans le suivi-évaluation du PDC. Elle est spécifique à chaque commune selon la configuration des acteurs. L'étape est conduite sous la responsabilité du conseil municipal et du Maire qui est l'initiateur. Après l'identification des acteurs, s'en suit l'organisation de la réunion de prise de contact avec les acteurs pour information sur le processus de mise en place du dispositif afin d'avoir l'adhésion de tous et s'assurer d'une appropriation communale. Au sortir de cette rencontre, le maire prend l'acte de création et définit l'organisation la Commission Communale de Suivi-Evaluation (CCS+E). L'acte du maire convoque également la première réunion de lancement des travaux de la Commission. Information est donnée à la tutelle (préfecture) pour demande de mise à disposition du DDP/AT/DC aux fins d'appui.
- Organisation de la première réunion de lancement du processus de mise en place et d'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PDC. Au cours de cette première rencontre du CCS+E, il est procédé à un rappel des

- objectifs visés par la démarche de suivi-évaluation du PDC. Le guide de suivi-évaluation des PDC est exposé dans ses grandes lignes par les services du développement communautaire ainsi qu'un exposé de l'approche GAR. Le CCS+E élabore ainsi son calendrier de travail et constitue les comités restreints chargés de travailler sur des questions spécifiques.
- Elaboration, révision et validation du cadre logique axée sur les résultats du PDC s'il y a lieu. Le CCS+E travaille avec l'ensemble des acteurs pour élaborer le cadre logique axé sur les résultats du PDC de la Commune sur la base de l'existant (où sa relecture s'il est déjà axé sur la GAR). Ce travail se fait avec l'appui de la DDP/AT/DC. L'ensemble des membres valide le cadre logique élaboré ou révisé.
  - Elaboration du référentiel de base. Le CCS+E procède ensuite à l'élaboration du référentiel de base de la Commune. Il s'agit d'un tableau de valorisation du dernier diagnostic participatif effectué lors du dernier processus d'élaboration, de révision ou de replanification du PDC de la commune. Ce document permet de rappeler et de s'approprier la situation de référence de la commune par rapport au démarrage du processus PDC en cours. Le tableau du référentiel de base fournit les informations de référence pour les indicateurs du cadre logique axé sur les résultats.
  - Elaboration du cadre de mesure des résultats et du plan de suivi des indicateurs, et détermination du niveau de référence des indicateurs lors du processus d'élaboration ou de replanification du PDC. Sur la base des informations contenues dans le tableau du référentiel de base, il est déterminé le niveau de référence des indicateurs du cadre logique et alimente le plan de suivi des indicateurs. Ce travail se base sur le niveau des références des indicateurs lors de la planification ou de la replanification du PDC même si le PDC est en dernière année de mise en œuvre.
  - Développement / Elaboration des outils de gestion et de collecte des données. Sur la base des travaux effectués, le CCS+E procède à l'analyse des outils existants déjà au niveau de la commune et élabore des outils complémentaires de collecte et d'analyse des données pour répondre aux besoins de recherche des données conformément aux indicateurs de la commune sur la base des outils-types du présent guide. Une attention

particulière est à porter à cette étape qui conditionne la qualité des données qui seront collectées. Le DDP/AT/DC et les PTF apportent leur contribution surtout au plan méthodologique.

- Diffusion et validation des instruments et outils élaborés. L'ensemble des instruments et outils élaborés sont présentés au maire qui prend connaissance et apprécie leur qualité. Notons que si le temps le lui permet, le Maire pourra participer à tout le processus. Les résultats sont par la suite présentés et discutés en conseil municipal pour appréciation et validation.
- Elaboration des TDR de formation des acteurs de collecte de données. Après l'aval du conseil municipal, le CCS+E procède à l'information de l'ensemble des acteurs sur le processus et les avancées enregistrées. Le CCS+E mandate le SG pour l'élaboration des TDR pour la formation des acteurs dans l'utilisation des outils élaborés. Les TDR élaborés sont soumis au maire pour validation.
- Validation des TDR de formation et mobilisation de ressources. Après validation des TDR, le Maire établit la demande de mise à disposition par la Tutelle des services de la DDP/AT/DC qui est l'institution d'appui et de renforcement de capacités dans le domaine. Les ressources financières sont ensuite mobilisées par la mairie sur fonds propres ou à travers les partenaires d'appui de la commune.
- Formation des acteurs de SE communal. Des séances de formation de tous les acteurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre des PDC sur la GAR, les outils du suivi-évaluation, les techniques de collecte, la gestion des données, l'analyse et l'interprétation des données. Ces séances de formation peuvent concerner des groupes d'acteurs différents de manière à spécifier le contenu. La formation peut être confiée à des prestataires de services compétents et maîtrisant le processus et le guide de suivi-évaluation des PDC.
- Lancement de la collecte régulière des données. Juste après les formations, le CCS+E élabore un calendrier de collecte de données. Cela peut demander une collecte immédiate d'informations manquantes. Les calendriers de collecte de données sont validés et les collectes sont organisées conformément à ces calendriers. Les services municipaux fournissent les

- informations sur les finances, les budgets, l'état-civil, la gestion de la municipalité etc.
- Analyse de la qualité des données et rattrapage de la collecte. Comité d'Analyse de la Qualité des données (CAQ) apprécie de manière permanente les données collectées et renvoie à des collectes supplémentaires s'il y a lieu.
  - Imputation des données dans les fiches de suivi. L'ensemble des données contrôlées et validées par le CAQ sont imputées dans les fiches correspondantes. En cas de disponibilité, les informations sont imputées par ordinateur.
  - Traitement, analyse et interprétation des données. Trimestriellement, le Comité d'analyse des données et d'élaboration de rapports (CAD-Rap) organise des séances de travail de traitement, d'analyse et d'interprétation des données collectées à travers les tableaux de bord et le canevas de rapport.
  - Elaboration des productions de la Commission Communal de S+E. le Comité d'analyse des données et d'élaboration de rapports (CAD-Rap) se charge, après les analyses, de l'élaboration des rapports notamment les tableaux de bord, les rapports spéciaux des communes, ou pour répondre à des demandes d'information du niveau supérieur.
  - Présentation et validation des productions du CCS+E par le conseil municipal. Toutes les productions du CAD-Rap sont présentées et validées par le CCS+E qui soumet ces productions à la validation du conseil municipal après avis et appréciation du maire.
  - Utilisation interne des informations produites. Les productions validées par le conseil municipal sont prêtes à la « consommation » et peuvent être utilisées par l'ensemble des acteurs. Le maire et le conseil municipal assurent la diffusion de l'information selon les supports appropriés à chacune des cibles.
  - Diffusion des productions et informations produites. Une large diffusion est faite de toute production selon les récipiendaires à viser. Le maire et les autres acteurs assurent la diffusion de l'information vers la tutelle pour intégrer le circuit administratif de la SDRP.

## 6.2. Schéma des processus de mise en place du dispositif de suivi-évaluation des PDC

	ETAPE	CONTENU	ACTEURS RESPONSABLES	OBSERVATIONS
1	Création de la Commission Communale de Suivi-Evaluation (CCS+E)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse et identification des acteurs (spécifique à chaque commune)</li> <li>Organisation réunion de prise de contact avec les acteurs pour information</li> <li>Création et organisation de la CCS+E</li> <li>Convocation de la première réunion de lancement et information de la tutelle pour demande de mise à disposition du DDAT/DC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Maire</li> <li>Le Conseil municipal</li> <li>Le secrétaire général de la mairie</li> </ul>	La tutelle informe le DDP/AT/DC du calendrier annoncé de la tenue de la première réunion de la CCS+E
2	Organisation de la première réunion de lancement du processus de mise en place et d'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel des objectifs du processus</li> <li>Présentation du Guide de S+E et du processus par le DDAT/DC, Discussions – éclaircissement (incluant l'approche GAR)</li> <li>Elaboration du calendrier de travail</li> </ul>	Président de la CCS+E	Assurer la présence effective du DDP/AT/DC pour rappel du processus
3	Elaboration du référentiel de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration du référentiel de base sur la base du diagnostic participatif du dernier processus PDC</li> </ul>	CCS+E	Ce travail peut être attribué à des groupes de travail
4	Elaboration, révision et validation du cadre logique axée sur les résultats du PDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un cadre logique axée sur les résultats sur la base de l'existant s'il y a lieu (où sa relecture),</li> <li>Validation du cadre logique élaboré ou révisé</li> </ul>	CCS+E	Ce travail peut être attribué à des groupes de travail
5	Elaboration du cadre de mesure des résultats et du plan de suivi des indicateurs et détermination du niveau de référence des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration du cadre de mesure des résultats et du plan de suivi</li> <li>Définition du niveau des références des indicateurs du cadre logique sur la base du référentiel de base</li> <li>Validation du tableau de référence des indicateurs du PDC</li> </ul>	CCS+E	Ce travail se base sur le niveau des références des indicateurs lors de la planification ou de la replanification du PDC même s'il est en dernière année de mise en œuvre
6	Développement / Elaboration des outils de gestion et de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des outils existants au niveau de la commune</li> <li>Elaboration des outils complémentaires de collecte des données pour répondre aux besoins de recherche des données conformément aux indicateurs de la commune</li> </ul>	CCS+E	Une attention particulière est à porter à cette étape qui conditionne la qualité des données qui seront collectées. Le DDP/AT/DC et les PTF jouent un appui important.
7	Diffusion et validation des instruments et outils élaborés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des résultats du processus au Maire</li> <li>Présentation des résultats du processus au conseil municipal</li> <li>Validation des résultats du processus</li> </ul>	CCS+E Maire	Il est recherché une compréhension et adhésion de l'ensemble des acteurs
8	Elaboration TDR de formation des acteurs de collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des acteurs additionnels pour la collecte de données</li> <li>Information des acteurs additionnels</li> <li>Elaboration TDR pour une formation dans l'utilisation des outils</li> </ul>	SG de la commune	En plus de tous les membres de la CST-SE, il est nécessaire d'identifier et informer les acteurs qui peuvent appuyer la collecte



	ETAPE	CONTENU	ACTEURS RESPONSABLES	OBSERVATIONS
9	Validation TDR de formation et mobilisation de ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du TDR au maire pour validation</li> <li>Demande d'appui à la tutelle pour mise à disposition du DDAT/DC</li> <li>Mobilisation des ressources propres ou identification de partenaires d'appui</li> </ul>	Maire de la commune	En plus de tous les membres de la CST-SE, il est nécessaire d'identifier et informer les acteurs qui peuvent appuyer la collecte
10	Formation des acteurs de SE communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des séances de formation de tous les acteurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre des PDC sur la GAR, les outils du suivi-évaluation, les techniques de collecte, la gestion des données, l'analyse et l'interprétation des données</li> </ul>	DDAT/DC Prestataires de services (PdS)	Formation sur la GAR, sur les outils de collecte, sur le rôle et acteurs et sur l'analyse et l'interprétation des données. La formation peut être confiée à des PdS
11	Lancement de la collecte régulière des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation régulière de la collecte des données,</li> <li>Organisation de la collecte périodique des données</li> <li>Fournitures des informations par les services municipaux</li> </ul>	CCS+E PdS	collette régulière des données et retour à la collecte en cas de difficultés les services municipaux fournissent les informations sur les finances et autres
12	Analyse de la qualité des données et rattrapage de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la qualité des données,</li> <li>Revoie pour des collectes complémentaires</li> </ul>	Comité d'Analyse de la qualité des données (CAQ)	Un Comité d'analyse de la qualité des données doit apprécier les informations fournies et au besoin peut renvoyer les acteurs pour une collecte complémentaire
13	Imputation des données dans les fiches de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription ou Saisie des données dans les fiches de suivi correspondantes</li> </ul>	Comité d'analyse des données et d'élaboration de rapports (CAD-Rap)	
14	Traitement, analyse et interprétation des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement, analyse des données entrées, Analyse des résultats atteints par rapport à la mise en œuvre du PDC</li> </ul>	CAD-Rap	
15	Elaboration des productions de la CCS+E	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration des tableaux d'analyse, des tableaux de bord, du rapport spécial ou toute autre demande de la tutelle ou des systèmes nationaux</li> </ul>	CAD-Rap	
16	Présentation et validation des productions de la CCS+E par le conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les productions de la CCS+E sont toutes soumises au maire pour appréciation et complément</li> <li>Les productions validées par le maire sont soumises à la validation du conseil municipal</li> </ul>	Maire Conseil municipal	
16	Utilisation interne des informations produites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration de tableau et rapport de diffusion. Utilisation de l'information produite</li> </ul>	Maire Conseil municipal	Le maire et le conseil municipal assurent la diffusion de l'information selon les supports appropriés à chacune des cibles
17	Diffusion des productions et informations produites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une large diffusion est faite de toute production selon les récipiendaires à viser</li> </ul>	Maire Conseil municipal	Le maire assure la diffusion de l'information vers la tutelle pour intégrer le circuit administratif de la SDRP

## 7. Exécution du suivi

L'exécution des activités de suivi-évaluation de la commune porte sur plusieurs procédures après l'installation de la commission communale de suivi-évaluation notamment, l'internalisation, la mise à jour et le complément des données de diagnostic communal (monographie communale), la collecte des informations complètes lors du premier processus, la collecte régulière des données, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations produites par le dispositif.

### 7.1. Processus d'exécution

#### 7.1.1. L'internalisation, la mise à jour et le complément des données de la monographie communale

La partie la plus dynamique du processus consiste à (re)construire et mettre à jour une monographie communale comportant l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives. Entre autres, les tableaux ci-après sont des modèles à considérer qui du reste sont les mêmes utilisés lors des processus d'élaboration et de replanification des PDC.

**Tableau: Capital humain de la commune**

<b>Commune :</b>		<b>Situation de (année) :</b>	
------------------	--	-------------------------------	--

Service	Ressources humaines	Villages					Total Commune
		1	2	3	4	...	
Education	Enseignants						
	Hommes						
	Femmes						
Santé	Docteur						
	IDE						
	ASC						
	Matrones						
Agriculture	Agents						
Environnement	Agents						
Elevage	Agents						
Mairie	Conseillers						
	Secrétaire général						
	Secrétaire municipal						

## Tableau des Principales infrastructures et équipements de la commune

Commune : \_\_\_\_\_ Situation de (année) : \_\_\_\_\_

Infrastructures	Nombre	Nature			Etat				Source de financement	Mode de gestion
		Dur	Semi dur	Paillote	Bon	Passable	Mauvais	En cours de réalisation		
Infrastructures scolaires										
Infrastructures sanitaires										
Infrastructures hydrauliques										
Infrastructures économiques et sociales										

## Tableau de l'effectif du cheptel de la commune

Commune : \_\_\_\_\_ Situation de (année) : \_\_\_\_\_

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Total
Nombre							

## Plan d'investissement annuel

Commune : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

N°	Action	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Participation Communautaire	Participation Partenaires
1						
2						
3						
4						

### **7.1.2. Conduite du premier processus de collecte des informations complètes**

La collecte des données au cours du premier processus c'est-à-dire la première année de mise en place du dispositif de suivi-évaluation consistera en un travail de qualité à entreprendre sur les indicateurs de la commune notamment l'exercice de renseignement de l'ensemble des tableaux de suivi-évaluation. Ce processus pourra être combiné à celui d'actualisation de la monographie pour minimiser les coûts de collecte des données. Un appui important est attendu de la DDP/AT/DC ou des prestataires privés dans ce domaine.

### **7.1.3. Collecte régulière des données,**

La collecte régulière des données est conduite dans le processus normal défini par la commune pour chacun des producteurs et fournisseurs de l'information. Les acteurs définis à tous les niveaux seront mis à contribution pour fournir régulièrement les informations dont-ils disposent. Un appui externe pourra être commandité selon les capacités de la commune.

### **7.1.4. Traitement et analyse des informations**

Le traitement et l'analyse des données collectées relèvent des compétences du niveau municipal. Il s'agira en particulier des calculs simples qu'exige l'évaluation de certains indicateurs de la commune. Des appuis externes peuvent être recherchés pour soutenir le traitement et l'analyse des informations.

### **7.1.5. Diffusion et utilisation des informations produites (communication communale)**

Le but visé par la communication communale est d'assurer le bon fonctionnement des institutions communales (connaissent et répondent aux attentes des populations) et assurer ainsi la participation des populations pour assurer le contrôle de l'action de la municipalité. La communication communale joue un rôle important dans la prévention des conflits car contribuant à l'amélioration de la transparence, de la concertation et de l'implication. Elle aboutit, au delà de la commune, à toucher l'environnement externe notamment les communes voisines et les niveaux supérieurs de la commune comme la tutelle, les conseils régionaux. La communication communale fournit également l'information pour influencer

l'amélioration de l'offre de service dans toute la commune et incite à l'amélioration de la citoyenneté communale.

Les acteurs, outils et instruments de cette communication communale sont, entre autres :

- Le Conseil et responsables municipaux ;
- Les Elus locaux ;
- Les missions du maire ;
- Les cadres de concertation ;
- Les services techniques déconcentrés ;
- Les ONG/AD et les OP (OCB) ;
- Les sessions tournantes du conseil municipal ;
- L'atelier intercommunal (à l'exemple de ceux organisés par le LUCOP) ;
- Les rapports de la commune,
- Les fiches signalétiques de la commune ;
- Les affichages ;
- Les radios communautaires ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les mosquées ;
- Le marché (courriers, bouche à oreille) ;
- Les crieurs publics ;
- Les relais communautaires,
- Les images télévisées/Vidéos,
- Le bouche à oreille.

Ils sont à la disposition du maire et du conseil municipal pour accroître la transparence communale et assurer une large diffusion des informations à toute la communauté. Au niveau villageois, les relais communautaires et les organisations locales de gestion peuvent assurer un rôle important dans la dissémination de l'information et l'interprétation des données à leur échelle de compétence. Là où ces acteurs existent, il est possible de les utiliser comme collecteurs de données et diffuseurs de l'information communale.

## 7.2. Analyse du coût du dispositif

Le coût estimatif du dispositif est le suivant selon trois scénarios.

	ETAPE		COUTS APPROXIMATIF		
			MINIMUM	MOYENNE	MAXIMUM
1	Création de la Commission Communale de Suivi-Evaluation	Processus	PM	PM	PM
2	Organisation de la première réunion de lancement du processus de mise en place et d'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du PDC	Processus	30.000	30.000	180.000
3	Elaboration, révision et validation du cadre logique axée sur les résultats du PDC	Processus	90.000	90.000	250.000
4	Elaboration du référentiel de base	Processus	30.000	30.000	90.000
5	Elaboration du cadre de mesure des résultats et du plan de suivi des indicateurs et détermination du niveau de référence des indicateurs	Processus	30.000	30.000	150.000
6	Développement / Elaboration des outils de gestion et de collecte des données	Processus	120.000	120.000	200.000
7	Diffusion et validation des instruments et outils élaborés	Processus	PM	PM	PM
8	Elaboration TDR de formation des acteurs de collecte de données	Processus	PM	PM	PM
9	Validation TDR de formation et mobilisation de ressources	Processus	PM	PM	PM
10	Formation des acteurs de SE communal	Processus	100.000	150.000	450.000
11	Lancement de la collecte régulière des données	Annuel	250.000	350.000	500.000
12	Analyse de la qualité des données et rattrapage de la collecte	Annuel	15.000	15.000	15.000
13	Imputation des données dans les fiches de suivi	Annuel	30.000	30.000	30.000
14	Traitement, analyse et interprétation des données	Annuel	50.000	50.000	100.000
15	Elaboration des productions de la commission S+E	Annuel	50.000	50.000	100.000
16	Présentation et validation des productions de la CST-S+E par le conseil municipal	Annuel	50.000	50.000	50.000
16	Utilisation interne des informations produites	Annuel	PM	PM	PM
17	Diffusion des productions et informations produites	Annuel	20.000	20.000	250.000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DE LA PREMIERE ANNEE</b>		<b>/-----/</b>	<b>865.000</b>	<b>1.015.000</b>	<b>2.365.000</b>
<b>Coût de total du processus de mise en place du dispositif</b>		<b>Processus</b>	<b>400.000</b>	<b>450.000</b>	<b>1.320.000</b>
<b>Coût récurrent</b>		<b>Annuel</b>	<b>465.000</b>	<b>565.000</b>	<b>1.045.000</b>

## 7.3. Dispositif technique et financier de soutien de la démarche

Il est indispensable que le processus de mise en place et d'opérationnalisation des dispositifs de suivi-évaluation des PDC soit soutenu par l'Etat pour garantir une réussite certaine. Les coûts qu'engendre un tel processus peuvent être au-delà des capacités de la plupart des communes du Niger. Aussi, le processus dans son contenu technique ne peut être fait qu'avec le soutien des services de proximité

notamment l'ensemble des services techniques déconcentrés (sachant que le personnel des services du développement communautaire n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins d'appui).

Le dispositif de soutien au processus comporte ainsi les aspects suivants :

- Le premier niveau d'appui recherché est la vulgarisation du guide après sa finalisation afin qu'il soit internalisé par tous.
- Un module de formation doit être élaboré pour le mettre à la disposition des institutions de formation et des prestataires de services qualifiés dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Une large diffusion du guide de suivi-évaluation doit s'opérer surtout au niveau de partenaires techniques et financiers pour son appropriation et susciter ainsi leur adhésion et leur soutien.
- Le niveau national du Développement Communautaire doit fournir un document de normes de calcul des indicateurs d'effets au niveau communal. Pour chacun des indicateurs important pour le niveau communal, il serait nécessaire de fournir la définition nationale, les données concourant au calcul de l'indicateur et la méthode de calcul à utiliser par les communes. Il s'agit par exemple des indicateurs sur les taux de scolarisation par genre, les taux de fréquentation des services sociaux, etc. (cf. annexe 2 : exemple de fiche descriptive des indicateurs).
- Un fonds de soutien doit être mis à la disposition du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire et particulièrement au niveau de la Direction du Développement Local pour accompagner toutes les communes qui ne disposeraient pas de capacités financières pour faire face aux orientations fournies par le guide. Aussi, des partenaires techniques et financiers intéressés par la question de l'appui au Suivi-Evaluation communal peuvent orienter leurs financements vers la DDL afin de lui donner les possibilités financières pour agir dans ce cadre.
- Un travail de tandem avec la DE/MPATDC doit permettre de fournir des orientations dans le cadre de l'élaboration des outils communaux et du circuit administration en cohérence avec les orientations nationales.
- Il est souhaitable que les formations que doivent suivre les services du développement communautaire soient ouvertes aux autres services déconcentrés afin de garantir la disponibilité d'un vivier de compétences au niveau départemental pour accompagner les communes désireuses de conduire le processus de mise en place et d'opérationnalisation de leur dispositif de suivi-évaluation du PDC.

- Les services techniques déconcentrés doivent ainsi s'approprier le guide et le module de formation pour l'amélioration de la qualité de leurs appuis.
- La politique nationale d'évaluation du Niger doit ainsi prendre en compte l'existence des dispositifs de suivi-évaluation des PDC. Il en est de même pour le dispositif de suivi-évaluation des stratégies sectorielles .



## DOCUMENTS CONSULTÉS

- Guide d'élaboration des PDC,
- Guide de S+E de la SDRP,
- Manuel des procédures de Suivi-Evaluation de la SDR (Tome 1 et Tome 2)
- Elaboration d'un cadre de suivi-évaluation local. Etude IFPRI, ICRISAT et PAC,
- Dispositif Communale de suivi AA4 PNUD, SNV,
- Module de formation en Suivi-Evaluation communal (ENAM),
- Document de Suivi-Evaluation du programme LUCOP-GIZ,
- Modèle de rapport spécial de la Commune, LUCOP-GIZ,
- Approche et pratique en évaluation de programme (Les presses de l'université de Montréal).

## ANNEXES

## Annexe 1 : Exemple de Fiche signalétique de la commune

Date de dernière mise à jour : \_\_\_\_\_

Nom de la Commune \_\_\_\_\_ Nom du Maire \_\_\_\_\_

Région		Superficie de la commune		Hectares
Département		Population totale		Hommes
Nombre de villages administratifs		habitants		Femmes
Nombre de hameaux		Distance du chef lieu de département		Km
Nombre de tribus		Nombre total des Conseillers municipaux		
Nombre total de ménages		Nombre de Conseillers Elus		
		Nombre de Conseillers scolarisés	Soit %	
		Nombre de Conseillères	Soit %	

Personnel de la commune	Secrétaire Général	Secrétaire Municipal	Receveur municipal	Dactylo	Etat Civil	Planton	Autres

	Budget Total	Budget d'investissement	Réalisation totale	Réalisation des investissements	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget d'investissement	Nombre de cession du CM prévue	Nombre de cessions du CM conduites
An1								
An 2								
An 3								
An 4								
An ...								

	An 1	An 2	An 3	An 4	An...	TOTAL EN DATE
<b>Montant total des projets financés par la commune</b>						
<b>Montant total des projets financés sur fonds propre</b>						
<b>Montant total des projets financés par les partenaires</b>						
<b>Nombre de cessions du conseil municipal tenues</b>						

AXES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES DE LA COMMUNE POUR LE PDC EN COURS

## **Annexe 2 : Fiche type de description des indicateurs d'effets du niveau communal**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>			
<b>Description de l'indicateur</b>			
<b>Niveau de désagrégation</b>	Village	Sous-Zone	Genre
	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
<b>Valeur de référence</b>			
<b>Année de référence</b>			
<b>Valeur cible et échéance</b>			
<b>Différents paramètres qui entrent dans l'évaluation de l'indicateur</b>			
<b>Méthodes de collecte des données</b>			
<b>Unité de mesure</b>			
<b>Méthode de calcul ou d'estimation du niveau de l'indicateur</b>			
<b>Date et ou fréquence de la collecte</b>			
<b>Responsable(s) de la collecte</b>			
<b>Date et fréquence de transmission des données</b>			
<b>Type d'exploitation et d'utilisation des résultats</b>			
<b>Mode d'interprétation</b>			
<b>Besoins supplémentaires en</b>			

ressources pour la commune	
----------------------------	--